SECRE

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. SECRET/CP/3/Add.3 23 March 1950 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

L'APPLICATION DISCRIMINATOIRE DE RESTRICTIONS A

L'IMPORTATION EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE XIV

RELATIVES A LA PERIODE DE TRANSITION D'APRES-GUERRE

Amendements au projet de Rapport proposés par la délégation de la Norvège

Page 8, paragraphe 12:

Modifier comme suit la première partie de la dernière phrase:
"La considération primordiale pendant la négociation est le désir de trouver une solution aux problèmes que posent actuellement les échanges et les paiements et, dans ces ..."

Page 10, paragraphe 18:

Supprimer la dernière partie de la troisième phrase, qui est ainsi conçue:

"... en continuant toutefois à exercer les discriminations envers les non participants".

Même paragraphe

Modifier comme suit la dernière phrase:

"la supression des restrictions a été rendue possible grâce à

l'existence du plan de paiements intra-européen qui a procuré des
ressources financières supplémentaires.